



ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

liste de matériel obligatoire
cours primaires, collèges, lycées // année 2020-2021

Chaque élève doit apporter son matériel à chaque cours.

Il est impératif de noter le nom de votre enfant sur chaque matériel.

Toutes les fournitures collectives telles que papiers divers, gouaches, encres, peintures, etc... sont fournies par la Ville.

L'élève est autorisé à apporter une petite bouteille d'eau (ou gourde). Les boissons sucrées ne sont pas autorisées.

- ▶ 1 crayon de bois HB
- ▶ 1 crayon de bois 2H
- ▶ 1 stylo encre noir à pointe fine (Ex : pilot V.ball 0,5 mm noir)
- ▶ 1 gomme
- ▶ 1 taille crayon
- ▶ 1 stick de colle 21gr
- ▶ 1 règle graduée 30 cm
- ▶ 1 paire de ciseaux
- ▶ 12 crayons de couleur en bois
- ▶ 1 pochette de feutres
- ▶ 4 pinceaux :
 - 1 gros n° 16 ou 18
 - 1 moyen n° 10 ou 12
 - 1 petit n° 4 ou 6
 - 1 petit n° 2
- ▶ 2 brosse plates souples :
 - 1 moyenne n° 10 ou 12
 - 1 petite n° 4 ou 6
- ▶ 1 carton à dessin 52 x 67 cm
- ▶ 1 boîte de mouchoirs (qui sera remise à l'enseignante)
- ▶ 1 pot pour l'eau [pot de yaourt, gobelet plastique, etc.]
 - Les pots en verre ne sont pas autorisés.
- ▶ **1 vieux tablier ou vieux vêtement manches longues**
- ▶ Plusieurs chiffons, indispensables, tout au long de l'année
 - Si vous avez des chiffons à nous donner, ils nous seront très utiles.

Reprise des cours les mardi 1^{er} et mercredi 2 septembre 2020